

Image not found or type unknown



Frais de mise en service de ligne téléphonique

Par **mel5709**, le **21/09/2008** à **12:58**

J'habite depuis peu un appartement neuf et je suis locataire. Pour installer le telephone, il faut faire une première mise en service de la ligne (je suis la 1ere locataire de cet appartement). Ces frais de mise en service de la ligne s'élèvent à 54 euros. Les prochains locataires n'auront pas à payer ces frais, donc n'est-ce pas au propriétaire de les payer? Puis-je lui en réclamer le remboursement?

Merci d'avance